

19 septembre 2019 : Rencontre avec la Sénatrice Sonia de la Provôté (D. Frantz pour Attac14, JF Godard pour la Confédération paysanne 14)

La sénatrice nous a déclaré d'emblée qu'elle était au courant des problématiques du CETA. Elle déclare hésiter « *entre l'abstention et voter contre* ».

Mme de la Provôté est membre au Sénat du groupe Union Centriste, où il y aurait des gens très divers : elle n'est « *pas libérale* » mais « *girondine* ». Voir son profil sur http://www.senat.fr/senateur/de_la_provote_sonia19735d.html .

Elle a une grande confiance dans les pouvoirs du Sénat... sauf qu'institutionnellement ce sera l'Assemblée nationale qui aura le dernier mot. Une grande confiance aussi dans le travail des Sénateurs, entre lesquels les relations ne sont pas aussi tranchées et partidaires qu'à l'Assemblée : les arguments peuvent prévaloir pour convaincre.

Etant membre du "**groupe d'études Elevage**" du Sénat, elle recherche des arguments pour motiver son vote : production, viande, fromage, etc. Elle est quand même dans une logique sectorielle voire productiviste, elle déclare vouloir défendre les emplois, mais elle n'évoque pas le problème du modèle agricole. Elle déplore l'opacité des négociations sur le CETA, que le Sénat n'ait pas d'informations autrement que par des fonctionnaires qui ne savent pas répondre aux questions.

Elle déclare être fermement opposée à l'accord avec le Mercosur.

Mme de la Provôté est consciente de la crise climatique (on parle de + 7°C...) mais le lien avec le modèle industriel agricole ne semble pas être établi. Egalement, l'importance de la question des tribunaux arbitraux ne semble pas être perçue : nous avons souligné plusieurs fois ce problème central apporté par le CETA, elle souhaite avoir des informations (des liens vers les études de l'Institut Veblen et vers le dernier rapport des Amis de la Terre étaient pourtant présents dans [notre courrier du 22 juillet](#)).

Elle souligne que le Canada bénéficie en Normandie d'une bonne image, très affective, en raison du sacrifice des jeunes Canadiens lors du Débarquement de 1944 ; elle est membre du groupe France-Canada : http://www.senat.fr/groupe-interparlementaire-amitie/ami_583.html . Elle est aussi en demande d'informations sur les arguments proprement canadiens contre le CETA.

En bref, Sonia de la Provôté demande des arguments - secteurs agricoles, tribunaux arbitraux, campagne contre le CETA au Canada - pour étayer une position claire.